Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 127 (2001)

Heft: 09

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

The limit is the sky

PETIT CROQUIS DÉPLACÉ



Depuis le mois de février, le Grand Conseil genevois planche sur le nouveau plan directeur cantonal, plus particulièrement sur son schéma directeur, sensé préciser la mise en œuvre des objectifs définis dans le «Concept d'aménagement» adopté en juin 2000. Destiné à tracer les axes principaux du développement du territoire genevois à l'horizon 2015, ce plan propose cinq pistes d'investigation qui touchent autant l'urbanisation, les transports, les espaces verts et l'espace rural, qu'un nouveau concept, dit «des périmètres d'aménagement concertés» (PAC).

Malgré la crise du logement que traverse actuellement Genève et l'échec partiel du plan d'urgence arrêté en juin 1991 (moins de la moitié des trois mille logements promis ont vu le jour), une approche consensuelle du problème de l'urbanisation du canton reste problématique tant les positions des uns et des autres demeurent opposées.

Entre les écologistes farouchement hostiles à tout empiètement sur la zone agricole, les partis de gauche qui soutiennent la réalisation rapide de nouveaux logements et des partis bourgeois prêts à tout pour défendre les 45% des zones constructibles dévolus à la villa, force est de constater que la marge de manœuvre du Conseil d'Etat se réduit à peu de chose.

Si l'on y ajoute les contraintes légales qui fixent les taux d'occupation, gabarits et distances aux limites, et la propension des Genevois à s'opposer à toute nouvelle construction, la question s'apparente à la quadrature du cercle.

Bien que tous les responsables s'accordent sur la nécessité de mettre sur le marché un nombre important de logements sociaux, les solutions ne sont donc pas encore trouvées.

Or si l'exiguïté du territoire genevois oblige à étudier un développement transfrontalier à l'échelle de la région, il plaide également pour une réorientation des choix. En effet, corollaires de la construction de logements dans la zone périurbaine, les problèmes liés aux déplacements, à la circulation automobile et la perte de la valeur écologique des zones périphériques sont autant d'arguments qui devraient pousser les responsables à considérer une densification du centre ville.

Si la préservation du centre historique ou de certains quartiers spécifiques ne se discute pas, une modification locale des gabarits de construction permettant de réaliser des immeubles hauts demeure cependant une solution à envisager, bien qu'électoralement peu porteuse.

À l'exemple de Barcelone, qui jette aujourd'hui les bases d'un important projet d'immeubles élevés au centre-ville et dont la première réalisation a été confiée à l'architecte français Jean Nouvel pour un élément de 140 m de hauteur, Genève devrait sans doute songer à l'exploitation de cette troisième dimension, dont la seule limite est le ciel...

